

Langues des États-Nations



École de Buigny-les-Gamaches. Musée national de l'Éducation.

Les langues nationales et les États-nations

Ce chapitre propose des éclairages concernant les "grandes langues" romanes, celles qui sont devenues langues officielles d'un (ou de plusieurs) État(s). Les cas analysés devraient conduire l'étudiant à expliquer les rapports entre langue, pouvoir et peuple (nation) à partir de la Révolution française, différence entre "langues communes" et "langues nationales" dans le contexte des langues romanes.

L'étudiant sera ainsi en mesure d'évaluer "le poids des langues" dans le contexte historique de l'apparition des "langues nationales".

Tags:

XVIII

XIX

XX

langues d'état

état

nation